

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
MARSON**

**COMMUNE DE
CHEPY**

Date de convocation :

19 février 2008

Nombre de
Conseillers 9

Présents 9

Votants 9

N° 1075

Objet :

Sinistre pont de la
Moivre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2008

L'an deux mil huit, le 26 Février, à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous le Présidence de Monsieur Alain BRAILLON, Maire

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

R. BRANJON – D. CHAURE – Ph. GIOVANNI - M. MENISSIER- W. PROBST – S RENAULT. J. ROUSSINET – P. WEBER

Formant la majorité des membres en exercice.

A été élu secrétaire : W. PROBST

Suite au sinistre survenu le 9 octobre 2007 sur le pont de la Moivre, garde- corps abîmé par un engin agricole

Le Conseil Municipal, après délibération accepte le remboursement proposé par PACIFICA soit 2 750 €.

Cette indemnité sera comptabilisée à l'article 7788.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 29 février 2008

Le Maire,

A. BRAILLON.